
ORDRE DU JOUR
de la réunion du Conseil Municipal
du LUNDI 8 FEVRIER 2021 à 18H – espace 1.2.3 – salle des fêtes

1) **Approbation du Compte rendu de la séance du 18 JANVIER 2021 :**

2) **Désignation du secrétaire de séance :**

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un secrétaire de séance.

3) **Décisions du Maire – Compte-rendu – article L.2122-22 du CGCT :**

| N° | Date | Objet |
|----------|-----------------|---|
| 2021/001 | 29 janvier 2021 | Renouvellement N°3 Marché N°2018/01 « nettoyage des locaux publics » STE NET'FLEX période du 1 ^{er} février 2021 au 31 janvier 2022. |
| 2021/002 | 3 février 2021 | Désignation avocat Maître Karen DURAZ – conseil et examen dossier affaire METRAL – stationnements intempestifs sur voie publique |

4) **Installations classées pour la protection de l'Environnement – Demande d'enregistrement faite par la Société INJECTION 74 :**

Considérant le dossier déposé le 20 novembre 2019, complété le 27 février 2020 et le 20 novembre 2020 auprès du Pôle administratif des Installations Classées (PAIC) de la Préfecture de la Haute-Savoie par lequel le Président de la Société INJECTION 74 sollicite au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, l'enregistrement d'une activité de transformation et stockage de polymère au sein d'un bâtiment industriel à construire sur le territoire de la Commune d'ALEX, ZAE du Vernay, lot n°5.

Considérant la consultation du public qui s'est tenue en mairie d'Alex du 4 janvier 2021 au 1^{er} février 2021 inclus, Conformément aux dispositions de l'article R.512-46-11 du code de l'environnement, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur le projet, complet et régulier adressé par le Préfet, dans les 15 jours suivant la clôture de la consultation du public.

ALEX, le 3 février 2021

Le Maire
Catherine HAUETER

